

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-042 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -  
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.  
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.  
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.  
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,  
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,  
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,  
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,  
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

### Objet : Budget Primitif 2015 – Budget principal.

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2015 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 11 733 633,00 €uros et pour la section d'investissement à 3 629 980,00 €uros en dépenses et en recettes sans recours à l'augmentation des impôts.

Monsieur le Président propose ensuite de fixer les taux de fiscalité des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2015 en précisant que le produit de fiscalité sera reçu à taux constants.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment la fin des opérations de montée en débit du territoire, la poursuite du déploiement des solutions numériques au niveau des écoles dans le cadre des usages du numérique, la création de la structure d'accueil de la petite enfance à HERMIES, les travaux de renforcement et de confortement des voiries communautaires sur les communes d'ACHIET-LE-GRAND et de BAPAUME.

Ces opérations nécessiteront un recours à l'emprunt à hauteur de 1 756 000,00 €

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2015 dans le cadre du budget général de la collectivité,
- d'approuver les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2015 en ne modifiant pas les taux de fiscalité de la collectivité,
- de préciser que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts nécessaire à l'équilibre du budget.
- d'approuver le recours à l'emprunt pour un montant de 1 756 000 € pour financer les opérations d'investissement inscrites dans le cadre de ce budget primitif 2015.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 avril 2015 et transmission  
en Préfecture le 17 Avril 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

